



Procès-Verbal Réunion du Conseil Municipal le mardi 25 novembre 2025 20H00

Sous la présidence de Madame Claudine TAVEL

Lieu : **Salle du Conseil Municipal / MAIRIE**
Bâtiment les Marronniers

Présents :

CHARPINE François – CUCCURU Isabelle – DUPRAZ Fabien – EHENY Richard – FLEURET Anaïs – MARCHAIS Marie-Lise – PLOUZEAU Alain – TAIN Daniel – WADOWIAK Monika – WROBEL David.

Excusés :

GARDET Catherine (pouvoir à D. TAIN) – MANSOZ Carine (pouvoir à M. WADOWIAK) – MANTEL Frédéric (pouvoir à C. TAVEL).

Absent(s) :

CORMIER Claire

Secrétaire de séance : PLOUZEAU Alain

En exercice : 15

Quorum : 8

Présents : 11

Absents : 4

Nombre de Pouvoirs : 3

ORDRE DU JOUR de la SEANCE

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

- I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2025
- I.2. Compte-rendu des commissions et des activités dans le cadre des délégations des adjoints et conseiller délégué
- I.3. Etat sur les décisions de Madame le Maire, en vertu des délégations consenties par le Conseil Municipal

II. FINANCES

- II.1. Admissions en non-valeur
- II.2. Décisions modificatives – comptabilités 21100 et 21103
- II.3. Syndicat des Eaux du Thiers : approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens
- II.4. Recensement de la population - 15 janvier au 14 février 2026 – rémunération du coordonnateur et des 5 agents recenseurs
- II.5. Construction de la gendarmerie – prêt complémentaire – demande d'un accord de principe pour la garantie de l'emprunt contracté par Savoisienn Habitat
- II.6. II.6 Subvention au Comité de jumelage

III. URBANISME

- III.1. Etat sur les PC/ OP/ CU

IV. VOIRIES & RESEAUX

- IV.1. Tarif horaire du déneigement – saison hivernale 2025/2026
- IV.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2024 – établi par le Syndicat des Eaux du Thiers
- IV.3. Recensement des chemins ruraux :
 - Procès-verbal d'enquête, avis et conclusions motivées du commissaire enquêteur
 - Délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux
- IV.4. Approbation des nouveaux statuts du SDES – Consultation des communes membres

V. RESSOURCES HUMAINES

- VI. Adhésion à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Cdg73

VII. INFORMATIONS

- Remerciements de l'association les Gosses du Lac pour le soutien à la Belette Festival

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

I.1. Arrêt du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 21 octobre 2025

Madame le Maire informe que le projet de procès-verbal a été adressé aux conseillers municipaux, le 28 octobre 2025.

Une remarque a été formulée par Monsieur TAIN concernant l'installation des panneaux photovoltaïques sur le toit de la Maison des Associations : remplacer « *demande si l'étude de prix de rachat de production a été menée* » par « *demande le prix de rachat du surplus par EDF OA* ».

Réponse de Monsieur PLOUZEAU : « *nous n'avons pas la réponse pour l'instant* ».

Ces modifications ont été portées au procès-verbal.

Le procès-verbal est arrêté à l'unanimité des membres présents et signé par le secrétaire de séance à son arrivée.

I.2. Compte-rendu des commissions par adjoints et conseiller délégué

Economie locale et développement durable – Marie-Lise MARCHAIS

- Mobilité territoire : dossier SERM avance bien. Consensus sur l'offre étendue pour les lignes et horaires des bus. Des réserves quant à l'offre ferroviaire dues au coût considérable des investissements ; un dernier comité de pilotage est prévu le 26 novembre pour finaliser la candidature et acter le principe de solidarité territoriale entre les collectivités du SERM pour ce qui concerne notamment les coûts.
-
- - Contrat territorial Economie circulaire : diagnostic prévu avant la fin de la mandature afin de permettre aux prochains élus d'établir un plan d'actions.
- - Rénovation énergétique : tenue de webinaires à destination des habitants du territoire.

Transition énergétique / numérique – Alain PLOUZEAU

- Eclairage public : travaux en cours – la dernière phase devrait être terminée d'ici la fin de l'année.
- Maison des associations : travaux de mise en conformité terminés.

Question de Daniel TAIN : est-il normal que l'éclairage du parking de la salle polyvalente soit éteint ?

Réponse de Claudine TAVEL : l'éclairage du parking est couplé avec celui de la salle, et non pas avec l'éclairage public. Il se coupe automatiquement à 23h. Les utilisateurs peuvent en « forcer » l'allumage au besoin.

Urbanisme / voirie et réseaux – David WROBEL

- Rénovation salle polyvalente : le PC a été déposé.
- SIVU – désimperméabilisation de la cour de l'école : présentation aux enseignants et partenaires qui ont bien accueilli le projet. Les dossiers de demande de subvention seront déposés.
- Assainissement secteur les Perrèles : collecteur posé.

Culture / Bibliothèque / Inclusion / Jeunesse – Monika WDOWIAK

- Journée du livre à 1 € en partenariat avec la F.O.L 73 (3ème année) : grand succès avec beaucoup de bénévoles & partenaires engagés. 8 classes accueillies + grand public à partir de 16h30.
- Evolution de la bibliothèque municipale : prochain atelier avec le CAUE le 28.11.2025.

Associations / animations - Mobilité / Espaces Verts – Fabien DUPRAZ

- Cérémonie du 11 novembre : beau moment grâce à la participation des écoles.
- A.G Comité des Fêtes : souligne que les subventions allouées par la commune (3 500 € cette année) sont étudiées et calculées puisque le bilan financier 2024 fait apparaître un solde positif de 78 €.

Intervention de Claudine TAVEL : elle rappelle que le comité des fêtes n'est pas une « association lambda » ; il a été relancé par la Commune et a pour charge l'initiative et l'organisation des animations du village, ce qu'ils font très bien.

- Café-Bus Grana Plopo : le bus, financé par le budget citoyen du canton de Pont de Beauvoisin (50 000 €), ne fonctionne plus. Les bénévoles se sont tournés vers la Commune de NOVALAISE. Dans l'attente d'une nouvelle formule, il leur a été signifié que la commune pourra leur apporter, comme aux autres associations, un soutien

Intervention de Claudine TAVEL : le budget citoyen ayant été obtenu sur le canton voisin, elle leur a conseillé d'informer les élus de la fin du concept café-bus et de leur présenter leur nouveau projet ; un budget citoyen ne pouvant fonctionner sans un étroit partenariat avec la collectivité.

- Route de Marcieux_Route du Col de l'Epine : enrobés et plantations effectués route de Marcieux. L'entreprise Savoie Connectée devrait intervenir au cours des 2 premières semaines de décembre pour l'enfouissement de la fibre. Souligne que le chantier se déroule très bien et dans les délais, en rappelant qu'interviennet 5 concessionnaires de réseau et 4 maîtrises d'œuvre différentes.

- Liaison vers le Hameau des Bottières : l'entreprise choisie doit commencer en début d'année 2026, après les travaux sur le réseau d'eau pluviale, à la charge du département.
Elle informe du risque de retard dans les travaux du département, dû à un désaccord d'un propriétaire riverain qui remet en question un arrêté de délimitation de propriété, qu'il avait lui-même demandé pour l'installation d'une clôture il y a 10 ans.

Une rencontre a eu lieu sur place avec le propriétaire riverain, son avocat et le maître d'œuvre du projet pour lui communiquer les informations sur les aménagements envisagés. Elle rappelle que des réunions avec les riverains ont été organisées, qu'une réunion avec chaque propriétaire riverain a eu lieu pour une explication au cas par cas et qu'à cette dernière, la personne s'est fait représenter par Monsieur Daniel TAIN. Elle ne sait pas si l'information est bien passée puisqu'elle a elle-même rencontrée à nouveau la personne en juillet pour lui expliquer à nouveau le projet. En septembre, ce propriétaire riverain a signifié au département son désaccord pour l'enfouissement des tuyaux d'eau pluviale le long de sa propriété et remet en cause l'arrêté d'alignement qu'il avait pourtant initié et signé.

Après de nouveaux échanges, il résulte que cette personne accepterait un aménagement choisi par elle, et non conforme au projet ; Madame le Maire informe donc, que pour des raisons de sécurité et de responsabilité, la commune ne fera aucun aménagement non conforme au projet sur cette section.

Le projet de liaison dans son ensemble n'est pas remis en cause mais sur la section concernée son démarrage dépendra du dénouement de la situation entre le département et le propriétaire riverain.

- Dégâts causés par la pluie : des dégâts ont été constatés sur 3 secteurs de la Commune (route de la Crusille, chemin du Freney, terrain de boules de la Fatta). Il est souligné l'importance de la campagne de curage des fossés.

- Renouvellement de deux concessions (double) pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 600 €
- Renouvellement d'une concession (simple) pour une durée de 50 ans moyennant la somme de 300 €
- Réception de DIA - Décision de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant :

Passage de l'ancien presbytère

II.1. Admissions en non-valeur

- Montant 26 917,80 € - processus de poursuites infructueuses pour loyers irrécouvrables (2012 à 2016)
- Montant 125,00 € - abonnement marché trimestres 3 et 4/2023
- Montants 40,04 € + 3,42 € - sommes de créances minimales

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.2. Décisions modificatives – comptabilités 21100 et 21103

- Budget 21100 – montant 25 100 €

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante afin de constater les créances irrécouvrables et éteintes (voir point II.1 ci-dessus).

- Augmentation des crédits dépenses au compte 6541 (section de fonctionnement) / augmentation des crédits recettes au compte 10226 (section d'investissement)
- Equilibre budgétaire des 2 sections via les comptes D023 et R021 (écriture d'ordre).

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

- Budget 21103 – montant 1 000 €

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de procéder à la décision modificative suivante en prévision du paiement des honoraires de surveillance de la baignade saison 2025.

- Augmentation des crédits dépenses au compte 6226 (section de fonctionnement) / augmentation des crédits recettes au compte 70876 (section fonctionnement) >> règlement des honoraires du SDIS pour la surveillance baignade.
- Le budget de la section de fonctionnement reste équilibré à 121 000 € (pour rappel : 120 000 € voté au BP).

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.3. Syndicat des Eaux du Thiers : approbation du procès-verbal de mise à disposition des biens

Madame le Maire expose qu'à la suite du transfert de la compétence eau potable au Syndicat des eaux du Thiers, il convient de rédiger un procès-verbal de mise à disposition des équipements existants, du mobilier, matériel et outillage liés à l'exploitation du service de l'eau.

Le Syndicat, bénéficiaire de la mise à disposition :

- Assume l'ensemble des droits et obligations du propriétaire
- Dispose de tout pouvoir de gestion
- Assure le renouvellement des biens mobiliers et immobiliers,
- Autorise l'occupation des biens remis et en perçoit les produits
- Peut procéder à tous travaux d'entretien, de reconstruction, de démolition ou d'extension nécessaires au maintien de leur affectation au service public.

Le Syndicat des eaux du Thiers se substitue à la Commune de Novalaise dans l'ensemble des droits et obligations des contrats en cours relatifs aux biens mis à disposition (contrats de maintenance, d'énergie, d'emprunt, d'assurance...)

Le Syndicat devient responsable de la couverture assurantielle des biens mis à disposition. Il assure le remboursement du capital et paiement des intérêts des emprunts ou quotes-parts d'emprunts contractés par la Commune de Novalaise pour le financement des biens mis à disposition.

L'ensemble des dossiers techniques détenus par la Commune sera remis au Syndicat du Thiers.

Les biens sont mis à disposition gratuitement par la Commune au Syndicat du Thiers. Cette mise à disposition prend effet au 1^{er} janvier 2025

Il convient de valider ce procès-verbal et de l'autoriser à le signer.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
-------------	------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

II.4. Recensement de la population - 15 janvier au 14 février 2026 – rémunération du coordonnateur et des 5 agents recenseurs

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population de la Commune aura lieu en début d'année.

Le recensement de la population constitue une tâche spécifique, discontinuée dans le temps et rémunérée à l'acte qui est, à ce titre, distincte d'un emploi de la collectivité.

Des personnels vacataires, un coordonnateur et 5 agents, sont recrutés et conformément à la jurisprudence administrative : ceux-ci devront être rémunérés à l'acte. Il appartient à la Commune de déterminer le taux de vacation. Il est proposé de fixer le taux de vacation forfaitairement pour la totalité de la mission à :

- 2 175 € brut pour l'agent coordonnateur,
- 1 923 € brut pour chaque agent recenseur

Madame le Maire propose de verser une participation aux frais de déplacement de 200 €.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

II.5. Construction de la gendarmerie – prêt complémentaire – demande d'un accord de principe pour la garantie de l'emprunt contracté par Savoissienne Habitat

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal a donné un accord de principe concernant la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour la construction de la gendarmerie à Novalaise, l'autre moitié ayant également reçu l'accord de principe du Département de la Savoie.

SAVOISIENNE HABITAT informe que la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) a récemment précisé le périmètre de son prêt PLF (Prêt Logement de Fonction) : celui-ci ne couvre pas l'intégralité du projet, mais uniquement les logements de fonction ainsi qu'une quote-part des locaux techniques. Le montant de ce prêt, calculé sur la base de l'EUL (Equivalent Unité Logement) déterminé par la gendarmerie s'élèverait à 6 071 746 €.

Afin de compléter le plan de financement, SAVOISIENNE HABITAT a sollicité un établissement bancaire pour un prêt complémentaire de 1 600 000 €.

SAVOISIENNE HABITAT souhaite un accord de principe pour la garantie d'emprunt à hauteur de 50 % de l'ensemble des prêts, soit sur un montant total de 7 671 746 €.

SAVOISIENNE HABITAT adresse simultanément la même demande au Département de la Savoie pour la prise en charge de l'autre moitié de la garantie.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

II.6. Subvention au Comité de jumelage

Madame le Maire rappelle le jumelage du 14 septembre 2025 intervenu entre les communes de Novalesa et Novalaise. Le Comité de jumelage est désormais constitué, les statuts ont été envoyés en Préfecture.

Afin de lui permettre d'assurer ses premières formalités administratives et actions, elle propose le versement d'une subvention de 500 €.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

III. URBANISME

III.1. Etat sur les PC / DP / CU

PC

SZMIGIEL Tomasz	Chemin de la Geai	transformation grange en garage
SCI BENIT B	Rte du Col de l'Epine	transfert du PC
SCI le Lotus d'Or	Chemin des Perrets	extension
Commune de Novalaise	Chemin de Courvaz	réhabilitation/extension salle polyvalente

DP

CHARPINE Stéphane	Route du Collomb	rénovation toiture des dépendances
PUGNOT Pierre	Route du Goutier	abri voiture
DEMOULIN Mathias	Chemin de Balléon	transf. Cave en pièce habitable + Salle de Bain

CU

COURTOIS Brigitte	Chemin des Champs	CU opérationnel
Maître MAISONNIER	Le Bourget	CU d'information
Maître MAISONNIER	Pré Fallot	CU d'information
Maître MAISONNIER	La Mulatière	CU d'information
Maître MAISONNIER	Lalagne	CU d'information
JOUAN Adeline	Route de la Crusille	CU opérationnel
PILON Nicolas	Route des Perrèles	CU opérationnel
Maître ROUHETTE	A Mariette	CU d'information
Maître JOSSERAND	Pétigneux	CU d'information

IV. VOIRIES & RESEAUX

IV.1. Tarif horaire du déneigement – saison hivernale 2025/2026

Madame le Maire informe qu'il convient de fixer le tarif horaire du déneigement pour la saison hivernale 2025/2026. Elle rappelle que les contrats avec les 3 prestataires assurant le déneigement sur le territoire ont été mis à jour fin 2020, avec modification des circuits.

Le coût horaire du déneigement avait été fixé, en novembre 2024, pour l'hiver 2024/2025 à 90.00€ HT.

Ce montant n'ayant pas été revalorisé depuis la saison 2022/2023, elle propose de procéder à une augmentation et de fixer ce tarif horaire à 92.00 € HT pour l'hiver 2025/2026.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

IV.2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – exercice 2024 – établi par le Syndicat des Eaux du Thiers

Madame le Maire s'assure que tous les conseillers présents ont bien pris connaissance de ce rapport qui leur a été adressé en amont par mail.

Elle précise que le nombre d'abonnés porté sur ce document (74) correspond aux abonnés du secteur lac. Le RPQS 2025 portera sur l'ensemble des usagers de la commune.

IV.3. Recensement des chemins ruraux :

- Procès-verbal d'enquête, avis et conclusions motivées du commissaire enquêteur
- Délibération arrêtant le tableau récapitulatif des chemins ruraux

Madame le Maire rappelle que l'enquête publique s'est déroulée du 6 octobre au 27 octobre 2025.

- Fréquentation des permanences : 12 remarques inscrites au registre d'enquête et 9 rencontres avec le public.
- Courriers reçus : la mise à disposition du dossier d'enquête dématérialisée sur le site de la commune a fait l'objet de deux courriers mails reçus et de 10 visites avec inscriptions au registre d'enquête dont 8 durant les permanences.
- Le commissaire enquêteur a transmis son procès-verbal d'enquête, ses avis et conclusions motivées.

Au regard de l'intérêt général qui consiste en la préservation du bien commun que sont les chemins ruraux recensés dans le dossier, le commissaire enquêteur émet un avis favorable à ce projet.

Madame le Maire expose qu'il convient désormais d'approuver le tableau récapitulatif des chemins ruraux, complété de sa représentation graphique.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

Une commission sur l'entretien des chemins ruraux se réunira afin de définir les priorités au regard d'opportunité et des coûts, avec une possibilité d'ouverture au participatif.

IV.4. Approbation des nouveaux statuts du SDES – Consultation des communes membres

Madame le Maire expose que le Syndicat Départemental d'Énergie de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui, le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance énergétique de l'éclairage public, la rénovation énergétique du patrimoine bâti, la production d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents. Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

En tant que commune adhérente au SDES, il convient de se prononcer sur ces modifications.

Le Conseil est invité à accepter la modification des statuts proposée par le SDES.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

V. RESSOURCES HUMAINES

V.1 Adhésion à la convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Cdg73

Madame le Maire rappelle que la Commune a signé une convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels avec le Cdg73. Cette convention permet de bénéficier, moyennant un coût forfaitaire modique (pour information 200 € en 2025) d'une assistance téléphonique et d'obtenir des réponses précises par courrier électronique aux questions relatives à la prévention des risques professionnels

Par ailleurs, en adhérant à l'offre de base, la collectivité a la possibilité, en cas de besoin, de bénéficier de l'accès aux diverses missions du service de prévention des risques professionnels du Cdg73 parmi lesquelles l'accompagnement à l'élaboration ou à la mise à jour du document unique d'évaluation des risques professionnels, la mise en œuvre d'actions de sensibilisation, la mise à disposition d'un conseiller de prévention pour assurer les fonctions d'assistant de prévention, l'adhésion à la mission d'inspection en hygiène et sécurité du Cdg73.

La convention arrivant à échéance le 31 décembre 2025, il convient de procéder à son renouvellement.

Il est proposé une nouvelle convention d'assistance et de conseil en prévention des risques professionnels, avec effet au 1^{er} janvier 2026, pour une durée de trois ans, renouvelable une fois par tacite reconduction.

Décision du Conseil Municipal :

VOTE	Pour : 14	Contre : 0	Abstention : 0	Total : 14
------	-----------	------------	----------------	------------

VI. INFORMATIONS

- Madame le Maire donne lecture des courriers de remerciements
 - de l'association LES GOSSES DU LAC pour le soutien à La Belette Festival.
 - du COMITE DES FÊTES pour le soutien technique et le versement de la subvention 2025
- Madame le Maire invite les membres du Conseil Municipal à l'inauguration de la halle multisports le 29.11.2025 à 11h00.
- Madame le Maire informe de la réception du relevé de comptage des véhicules sur le RD921 / route du lac sur la période du 08 au 16.10.2025.

Prochaine séance du conseil municipal le 11.12.2025 – à confirmer.

Séance levée à : 21h28.

Le Maire, Claudine TAVEL



Le Secrétaire de séance, Alain PLOUZEAU

